

Règlement des championnats départementaux individuels Jeunes 2024-25

CATÉGORIES CADETS A JUNIORS (M&F)

Règlement de la compétition

Nom du département : Aude (11)

Article 1 : Organisation

L'échiquier Narbonnais La Tour Ayclin – Ligue OCC organise les Championnats individuels départementaux jeunes

Lieu : Parc des sports et de l'amitié (chapiteau) 40 avenue Pierre de Coubertin
11100 Narbonne

Dates : 23 et 24 novembre 2024

L'inscription : Gratuite, réservée aux titulaires d'une licence A .

A l'issue de cette compétition seront attribués officiellement les 4 titres annuels de Champions Départementaux.

Article 2 : Règles du Jeu

-Les règles appliquées sont celles de la FIDE et la FFE

-Les appariements se font au Système Suisse intégral, en 6 rondes, pour toutes les catégories, sauf cas Art 8

-Le programme PAPI 3.3.8 sera utilisé pour les appariements.

Article 3 : Les quotas

Chaque année, les quotas de qualifiés, seront communiqués avant les championnats départementaux jeunes par la direction jeune de la ligue.

Article 4 : Participation et qualification aux Championnats régional :

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats régionaux Jeunes de la saison en cours.

Dans chaque catégorie, pour les garçons comme pour les filles, le système de qualification pour le championnat régional est le suivant :

- Selon les quotas fournis par la ligue OCC (voir article du règlement en annexe)

Article 5 : Catégories

Les joueurs sont répartis en 5 catégories de Minimes à Petits Poussins mixtes. Les titres sont décernés dans chaque catégorie.

La participation d'un joueur dans une catégorie supérieure (sur-classement) n'est pas autorisée excepté en catégorie cadet/junior.

Article 6 : Cadences

Grandes catégories : pupilles à Minimes

La cadence est de **50 minutes + 10 secondes par coup**, La notation est obligatoire sauf cas prévus par les règles de la FIDE et de la FFE, les parties compteront Pour le classement Elo Fide (-1800)

Si un joueur a + de 1800 Elo les parties contre ce joueur ne sont pas prise en compte pour le Elo Fide.

Petites catégories : petits poussins à poussins

La cadence est de **20 minutes + 5 secondes par coup**, la notation est facultative.

Article 7 : Horaires

Pupilles à Minimes	Poussins à Petits Poussins
1 ^{ère} journée : Date : samedi 23 novembre 2024 Pointage des licences de 13h15 à 13h45 Ronde 1 à 14h00 Ronde 2 à 16h00	Programme de la Journée Date : Dimanche 24 novembre 2024 Pointage des licences de 9h00 à 9h45 Ronde 1 à 10h00 Ronde 2 à 11h00 Ronde 3 à 14h00 Ronde 4 à 14h50 Ronde 5 à 15h40 Ronde 6 à 16h30 Ronde 7 à 17h20
2 ^{me} journée : Date : Dimanche 7 Janvier 2024 Ronde 3 à 10h00 Ronde 4 à 13h00 Ronde 5 à 15h00 Ronde 6 à 17h00	

Remise des prix dimanche vers 19h00

Les horaires sont susceptibles d'être aménagés pour le bon déroulement du tournoi.

Article 8 : Cas particuliers (faible nombre de participants) :

Si dans un tournoi l'effectif est trop faible pour appliquer le C04, les joueurs disputent un tournoi « toutes rondes » selon le système Berger.

- 2 joueurs : tournoi fermé aller-retour 4 parties et 4 rondes
- 3 joueurs : tournoi fermé aller-retour, 4 parties et 6 rondes
- 4 joueurs : tournoi fermé aller-retour, 6 parties et 6 rondes
- 5 joueurs : tournoi fermé simple, 4 parties et 5 rondes
- 6 joueurs : tournoi fermé simple, 5 parties et 5 rondes
- 7 joueurs : système Suisse, 5 rondes

8 joueurs et plus pas de tournoi fermé mais un système suisse à 6 rondes

Article 9: Qualifié d'office pour le championnat régional :

-Participation non obligatoire pour se qualifier d'office aux régional et aux Championnats de France Jeunes, tous sont automatiquement qualifiés aux championnats de France Jeunes.

Article 10: Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Système de Départage :

- o Système Suisse : 1) le Buchholz tronqué, 2) le cumulatif. 3) la performance.
- o Toutes rondes : 1) Rencontre directe, 2) nombre de victoire, 3) Sonneborn Berger, 4) Elo le plus faible.

les titres départementaux et l'attribution des places qualificatives au Championnats Régionaux, dans chaque catégorie, se font selon la Grille Américaine ou grille de Berger suivant le type de tournoi.

Article 11 : La partie nulle

Pas de proposition de nulle avant d'avoir joué 30 coups chacun (parties lentes).

Article 12 : L'aire de jeu

L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels.

- o Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- o pas d'appareil de communication dans la salle de jeu
- o Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- o Les analyses et les Blitz sont interdits dans la zone de jeu

Article 13: Participation

- Présence obligatoire dès la première ronde, sauf cas de force majeure.

Article 14 : Inscription

L'inscription d'un compétiteur implique de sa part l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 15 : Les arbitres

Nom de l'arbitre principal : Capitanio Patrice

Arbitre assistant : Desnos Odile

L'organisateur

L'arbitre principal

Capitanio Patrice

II.c Nombre de places qualificatives par département

A l'exception des U18 et U20 qui ne sont pas concernés, dans chaque catégorie, mixte et féminine, le nombre de qualifiés est déterminé par le tableau suivant :

	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
U08	2	3	2	6	11	4	6	2	2	3	3	3	2
U10	3	3	2	5	10	4	8	2	2	6	3	3	2
U12	2	4	2	4	12	6	13	3	2	3	4	3	2
U14	2	3	2	7	11	2	11	2	2	4	3	4	2
U16	2	2	2	4	11	3	9	2	2	3	2	4	2
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
U08F	3	2	2	2	4	2	2	2	2	2	2	2	2
U10F	2	2	2	2	4	3	5	2	2	2	2	2	2
U12F	2	2	2	3	4	2	8	2	2	2	4	2	2
U14F	2	2	2	2	4	2	5	2	2	2	2	2	2
U16F	2	2	2	2	3	2	6	2	2	2	2	2	2

Dans le cas où le Comité départemental est dans l'incapacité d'organiser un championnat, la commission jeunes de la Ligue établira une liste de joueurs et de joueuses qualifiés pour ce département (maximum 1 qualifié(e) par catégorie dans l'ordre du classement ELO au 1er janvier 2024).

II. d. Qualifications particulières :

Sont qualifiés d'office pour le régional et n'entrent pas dans les quotas de l'article II. c.

a) Les qualifiés d'office pour le Championnat de France 2025: Cassandre Itier, Abel Mockbel, Yasmine Bailla et Lily-Mei Lavilledieu.

b) Les joueurs qui ont échoué à 1/2 point de la qualification d'office au Championnat de France 2025: Marc Posocco, Samuel Broner, Gabriel Fourment, Milo Bodin, Ulysse Roland Schmool, Anaïs Pierrot, Ammane Belouza et Lilio Contié.

Cas particulier : Si une joueuse, non qualifiée dans sa catégorie féminine, se classe avant le dernier qualifié de la catégorie mixte alors cette joueuse est qualifiée pour le régional. Elle s'ajoute à la liste des qualifiées.

II. e. Repêchage

Dans le cas où un joueur qualifié au titre de l'article II. c ne confirme pas sa participation auprès du directeur de la compétition au moins un mois avant le début du Championnat, sa place est attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie et du même département. Le Comité départemental concerné procédera lui-même à ses repêchages dans la limite des quotas réglementaires.